



**Conseil de l'Union européenne**  
Secrétariat général  
DG ORG - Direction Ressources humaines  
*Le directeur*

Son Excellence Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur

Représentant/e permanent/e des  
États membres auprès de  
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 28 juin 2022

**Objet: Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, d'expert/e/s nationaux/ales spécialisé/e/s dans la lutte contre la criminalité organisée – Prolongation du délai de soumission**

Réf.: END/7/2022 (JAI B)

Madame l'Ambassadrice, Monsieur l'Ambassadeur,

Le 5 décembre 1997, le Conseil a adopté l'action commune 97/827/JAI instaurant un mécanisme d'évaluation par les pairs permettant aux États membres d'évaluer la mise en œuvre par chacun d'entre eux des instruments de coopération destinés à lutter contre la criminalité organisée internationale. Le Secrétariat général du Conseil apporte son concours à cette mesure avec une équipe de trois expert/e/s nationaux/ales détaché/e/s afin d'aider les présidences successives à mettre en œuvre les évaluations.

À cette fin, j'ai l'honneur de vous informer que le Secrétariat général du Conseil a l'intention de recruter un/e expert/e national/e détaché/e. Cette personne sera associée à l'organisation du système d'évaluations par les pairs, mis en œuvre par la présidence avec le Secrétariat général et des experts des États membres, mais elle pourra aussi être assignée à d'autres questions traitées par l'unité "Évaluations dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures et Politique en matière de Drogues".

L'expert(e) devrait prendre ses fonctions au secrétariat général du Conseil **le 1<sup>er</sup> novembre 2022**. La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. Veuillez noter qu'en application de l'article 5 de la décision 2015/1027/CE du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prorogé pour une durée supplémentaire de deux ans maximum.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées en annexe.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Secrétariat général du Conseil (décision 2015/1027/CE - JO L 163 du 30.6.2015 - abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE. Les États membres sont invités à proposer des candidat/e/s qualifié/e/s pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du/de la (des) point(s) de contact national(aux) responsable(s) pour chaque candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un curriculum vitæ détaillant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent et les diplômes ou autres titres obtenus, ainsi que d'une lettre de motivation. Uniquement les candidatures soumises en anglais ou en français seront acceptées.

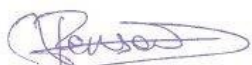
Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard le **15 juillet 2022 à 17 heures (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante :

[sne.recruitment@consilium.europa.eu](mailto:sne.recruitment@consilium.europa.eu).

L'unité "Évaluations dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures et Politique en matière de Drogues" de la DG JAI et la direction des ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, feront une première sélection et mèneront les entretiens. L'Autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision de nomination sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général du Conseil en s'adressant à M<sup>me</sup> Mailys Ramonatxo ([mailys.ramonatxo@consilium.europa.eu](mailto:mailys.ramonatxo@consilium.europa.eu) - Tél. +32 2 2819458, ou +32 495795952).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



**Nathalie Pensaert**

## **Annexes**

Annexe 1 - Description du poste

**Expert(e) national(e) détaché(e) (END)  
auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union  
européenne**

**DG JAI, unité JAI.B "Évaluations dans le domaine de la JAI et  
politique en matière de drogues"**

Réf.: END/7/2022 (JAI B) - 1 poste (313029)

**Description du poste**

**A. Principales tâches et responsabilités**

Au sein de l'a Direction générale « Justice et Affaires intérieures », l'unité « Évaluations dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures et Politique en matière de Drogues" couvre les trois domaines suivants :

- les évaluations mutuelles en matière de crime organisé,
- les évaluations Schengen et des dossiers connexes relatifs au fonctionnement de l'espace Schengen, et
- la politique de l'UE en matière de drogues.

Sous l'autorité du chef de l'unité "Évaluations dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures et Politique en matière de Drogues", travaillant avec les fonctionnaires et les autres END du Conseil, l'expert(e) devra accomplir les tâches énumérées ci-après:

- conseiller et assister la présidence dans la mise en œuvre de son programme, notamment en ce qui concerne les dossiers couverts par l'unité ;
- participer aux évaluations réalisées par le Conseil pour le 9<sup>e</sup> cycle et le 10<sup>e</sup> cycle à venir, consacrés à certains aspects de l'application pratique de certains instruments de reconnaissance mutuelle, y compris les visites d'évaluation et la rédaction de rapports ;
- donner suite aux priorités établies par la présidence du Conseil pour les dossiers législatifs et non législatifs ;
- travailler en étroite coopération avec d'autres services du Secrétariat général du Conseil, avec la Commission européenne, avec les États membres et avec les agences et organismes intervenant dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, comme Europol ou Eurojust.

## **B. Qualifications et expérience requises**

- Avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un établissement d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par un établissement ou une école telle qu'une école nationale de magistrature ou de police ;
- avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la coopération pénale internationale, dans le domaine de la criminalité organisée, au sein d'une structure judiciaire, d'un parquet ou d'un tribunal.;
- avoir une connaissance des normes de l'UE en matière pénale et des instruments de reconnaissance mutuelle de l'UE comme le mandat d'arrêt européen et la décision d'enquête européenne ;
- avoir une connaissance de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE dans le domaine de la coopération pénale internationale et des instruments de reconnaissance mutuelle de l'UE ;
- avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne<sup>1</sup> et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais à l'oral comme à l'écrit, étant donné que le poste requiert tout particulièrement une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents. La connaissance de la langue française serait un atout.

## **C. Conditions et aptitudes requises**

- solides aptitudes en matière de rédaction et de communication (orale et écrite) ;
- discrétion et capacité à représenter une institution;
- esprit de synthèse ;
- capacité à animer une équipe dans un environnement multinational et de travailler efficacement avec celle-ci;
- bonnes capacités de gestion et d'organisation ;
- souplesse, esprit d'ouverture, capacité d'adaptation et autonomie ;

---

<sup>1</sup> Les langues officielles de l'UE sont les suivantes : allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

- sens aigu de l'initiative ;
- bon usage des outils informatiques de traitement de texte et de visioconférence.

#### **D. Habilitation de sécurité**

Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE est nécessaire. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue par le candidat/la candidate auprès de ses autorités compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement du candidat/de la candidate en tant qu'expert/e national/e.

#### **E. Conditions générales**

Les personnes candidates doivent:

- avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous leurs droits civiques ;
- avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

Pour plus de renseignements concernant la procédure de sélection, veuillez contacter:

M<sup>me</sup> Mailys Ramonatxo ([mailys.ramonatxo@consilium.europa.eu](mailto:mailys.ramonatxo@consilium.europa.eu) Tél. +32 2 2819458, ou +32 495795952)

---